

Waldé

Dec 75

MONTATAIRE

BULLETIN MUNICIPAL

IMPOTS LOCAUX ANNÉE 1975

DEPARTEMENT de l'OISE
Ville de MONTATAIRE

N° du compte du contribuable à rappeler à chaque versement

Article 4494 du rôle général

Rue

mis en recouvrement le 31 OCT. 1975

Cotisations exigibles le 30 NOV. 1975

15 DEC. 1975

Les sommes non payées le seront majorées de 10 p. 100

M

90160 MONTATAIRE

Les Cadeaux de la société libérale avancée

NATURE DES TAXES	BASES D'IMPOSITION	TAUX de l'impôt	MONTANT des cotisations	Pourcentages des cotisations reversés aux divers collectivités					
				Département	Commune	Centre de la commune	Sections et districts	Maires	Autres
Personnes à charge		3 %		1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	1/3
Valeur locative brute				1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	1/3
Abattements				1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	1/3
Valeur locative imposable				1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	1/3



Halte aux transferts de charges de l'Etat sur les Communes

Agissez avec les élus pour obtenir :

- Une indemnité compensatrice pour faire face à l'inflation et à la hausse des prix sur les budgets communaux.
- La baisse de 30 % du prix du fuel domestique pour les communes.
- Le remboursement de la T.V.A. (117 millions d'anciens francs payés par la Ville de Montataire en 1974).
- La revalorisation des subventions d'Etat.
- L'augmentation de 24 % du V.R.T.S.
- Des emprunts avec baisse du taux et allongement de la durée.
- La suppression des transferts de charges et contingents imposés aux communes.
- Des ressources nouvelles pour la réalisation d'équipements.

Il n'y a qu'une Maison du Bois

CHARPENTES PRETAILLEES
CONTREPLAQUES
TOUTES TABLETTES
MOULURES
HUISSERIES
PORTES



CROISEES PREFABRIQUEES
QUINCAILLERIE DECORATIVE
PERSIENNES BOIS ET FER
VOLETS ROULANTS
PORTES ISOPLANS
TAPIS BALSAN

Dépositaire
G I M M

TOUS BOIS à la demande

Dépositaire
G. I. M. M.

CREIL

PLACE ALBERT DUGUÉ

CREIL

Tél. 455.30.89

(Près de l'Eglise)

PARKING

Plan d'Epargne Logement

Société Générale

Bureau de Montataire
6, Place Auguste Génie

Tout le monde vous propose 9 % d'intérêt net d'impôt. La Société Générale, elle, vous offre gracieusement une assurance en plus.

Cette assurance garantit vos versements quoi qu'il arrive. Souscrite auprès du Groupe Orto et prise entièrement en charge par la Société Générale, elle couvre les risques d'incapacité temporaire, d'invalidité définitive et de décès. Vous aspirez à un mieux être en toute sécurité ? Rendez-nous une visite. Nos spécialistes vous proposeront la solution la mieux adaptée à votre problème.

Établissements

BRUYERE

14, rue de Prony - PARIS

DIRECTION DE CREIL

Route de Creil à SAINT-LEU

Tél. 455.03.12

Travaux publics

Ouvrages d'art

Constructions industrielles

Béton armé



**BULLETIN
MUNICIPAL**
- 1975 -

MONTATAIRE

DÉPARTEMENT
DE L'OISE

RÉDACTION
DOCUMENTATION
DIFFUSION
MAIRIE DE MONTATAIRE

Supplément au "Travailleur
de la région Creilloise"
Nouvelle Série

N° 40 - Décembre 1975

N° Commission Paritaire 52.362

Dépôt Légal n° 1790 - 4^e Trim. 75

Imprimerie Lafosse
80 - Abbeville

Directeur de Publication :
Daniel VANDENBROCK



Montataire Optic Photo

**Michel
Camus**

Opticien diplômé agrégé
par toutes les Mutuelles
de l'Oise.



**Pour les fêtes de fin d'année
Grand choix d'appareils photos et de pellicules**

72, Rue J. Jaurès

Tél. 455.21.40

*À l'occasion
de la
nouvelle
Année
le Conseil
Municipal
présente à la
population de
Montataire
ses meilleurs
Vœux
de bonheur
et de santé*

SOMMAIRE

Les Vœux du Maire	3
La commune et le plan de soutien	4
Fiscalité locale, des promesses aux réalités	5
La rentrée 1975 à l'école maternelle	6
Pour la défense de l'emploi et le respect des libertés	7
Vacances 1975 au centre aéré et au centre de loisirs	8-9
Aménagement des voies de circulation dans Montataire	10
De qui se moque-t-on	11
Vers le 3 ^e tournoi Juniors, espoirs, édition 1976	12-13
De nouveaux noms de rues	14
Classes de neige pour l'année scolaire 1975-1976	15
Echos de la vie quotidienne	16-17
Le Conseil Municipal en a délibéré	19
Avis à la population	21-23
En cas d'urgence	24

*Ce bulletin a été réalisé grâce à la participation
des Commerçants, Artisans et petits Industriels
présents dans ces pages.*

**Nous vous les recommandons particulièrement pour vos achats
et travaux.**

LIBRAIRIE - PAPETERIE

M. LEMAIRE

57, Rue de la République - MONTATAIRE
Tél. 455.25.07

MATÉRIEL SCOLAIRE

ARTICLES DE BUREAU

TRAVAUX OFFSET

VOS CIRCULAIRES ET

DUPLICATIONS en 48 H.

astral

UNE GAMME COMPLÈTE DE PEINTURES pour chaque besoin

- ▲ Bâtiments
- ▲ Carrosserie automobile
- ▲ Bricolage
- ▲ Industrie

TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE

Albert DELANSOY

MARBRERIE

Place de l'Église - Téléphone 453.14.88 - 453.12.01

Caveaux en ciment armé, pierres
briques, parpaings

Monuments au prix de fabrication
Entretien - Gravures - Articles - Fleurs

BOUCHERIE NOUVELLE

DESHAYES René

24, rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.07.46

ASSURANCES

- Accidents
- Incendie
- Vie



Gilbert GRISON

Agent Général du Groupe ZURICH

13, Rue Finsterwalde

Tél. 455.05.76

MONTATAIRE

Vous souhaitez une coiffure qui mette en
valeur votre charme, votre personnalité,
votre beauté...



au Salon

ROSA *coiffure*

- Tous les soins du Cheveu
- Produits de beauté

9, Rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.12.28

CARTE DE FIDELITE



Les Vœux du Maire

Comment souhaiter la " bonne année " en cette période où s'aggravent pour chacun d'entre nous les mille et un problèmes de la vie quotidienne.

Comment en effet concilier des vœux de bonheur avec la situation faite aux travailleurs (chômage - réductions d'horaires...). Combien de familles, combien de foyers, pourront passer les fêtes qui arrivent dans une joie saine et sans ombre ?

Et pourtant, nous souhaitons une bonne année aux Montatairiens et Montatairiennes, aux jeunes, aux moins jeunes, à tous, quelles que soient leurs idées, car tous, au cours de cette année ont caressé l'espoir du changement.

Avec eux, nous nous refusons d'admettre la mise en condition dans laquelle on voudrait plonger la population laborieuse afin de lui faire accepter docilement la crise.

Tous les moyens sont bons au gouvernement pour justifier, aux yeux des pauvres gens, les cadeaux faits aux grandes sociétés alors qu'il refuse aux communes les moyens de faire face aux besoins grandissants de la population.

Vos élus vous souhaitent donc une bonne année, persuadés que les Françaises et les Français et parmi eux les Montatairiennes et les Montatairiens, sauront imposer les mesures réelles capables de changer radicalement la vie comme le préconise le Programme Commun de Gouvernement de la Gauche

C'est le sens que donnent vos élus à leurs vœux de bonne et heureuse année.

Robert TRIN.

La Commune et le Plan de Soutien

(article paru dans « l'Information Municipale » N° 75-11 de Novembre 1975, sous la signature de M. Maurice LEGENDRE, Député, Maire de Vernouillet)

Sur quelque 30 milliards « distribués » par l'Etat au titre du plan de soutien à notre économie défallante, il n'en revient que 840 millions aux communes sous forme d'aides directes des différents ministères, auxquels il faut ajouter une enveloppe de 1 milliard.

Mais ce milliard n'est qu'une avance et non une subvention : il est à valoir sur ce que les communes percevront en cinq ans au titre du nouveau Fonds d'équipement aux collectivités locales.

Comme d'habitude, les communes sont donc les oubliées ou du moins les mal-traitées de la Nation. Or, des communes et de leur budget dépend la qualité de la vie quotidienne de l'ensemble des citoyens. Et ce ne sont pas les subventions « exceptionnelles » ni cette avance allouée au budget municipal qui permettront de mettre fin à la grande misère des finances locales.

Mais examinons de plus près ces mesures du 4 septembre autour desquelles le pouvoir fait un si grand tapage. La première, les aides des ministères, ne doivent pas faire illusion. On sait, en effet, d'ores et déjà, que la vis se ressertera dès janvier et que ces subventions ne sont en fait, elles aussi, que des avances. Pour la seconde, le milliard d'avance sur le F.E.C., se pose un problème de répartition entre les 36.000 communes de France.

Ce que reçoit chacune d'elles est, en effet, calculé à la fois en fonction du nombre d'habitants et de la pression fiscale exercée. Elle est, par conséquent, profondément inégalitaire puisqu'elle revient à pénaliser les communes qui ont fait ces dernières années un effort pour éviter un accroissement trop brutal des impôts locaux.

Aussi, la désillusion de beaucoup de Maires a été grande. On avait annoncé 18 F par habitant. Mais il ne s'agit que d'une moyenne nationale : les sommes perçues vont, en réalité, de 7 à plus de 20 F par habitant.

De plus, en raison de la modicité des sommes qu'au total les communes reçoivent, elles ne peuvent entreprendre des opérations d'investissement sans le secours complémentaire de l'emprunt. Cet emprunt qui doit être passé auprès de la Caisse des Dépôts, est remboursable en 15 ans avec un taux d'intérêt de 9,25 %.

Pour notre commune, cette opération se solde par le versement d'un crédit de 111.782 F. Il est difficilement envisageable de réaliser un projet avec une somme aussi modique. C'est pourquoi il nous faudra utiliser la possibilité d'emprunt qui nous est donnée, pour le même montant. Ainsi, il sera (peut-être) possible d'installer le personnel administratif technique auprès du personnel d'exécution, dans la rue Ginisti.

Autrement dit, en « donnant » de l'argent aux Municipalités, on les incite à s'endetter, on les contraint par là même à augmenter leurs impôts. Les sommes qui arrivent doivent, en outre, être engagées au plus vite : avant le 31 mars. Quand on sait le temps qu'il faut pour faire agréer par les services de l'Etat le moindre projet, on est en droit d'avoir de ce côté là aussi quelques inquiétudes !

Le ministre des Finances n'a pas non plus expliqué qu'il récupérera la T.V.A. sur les crédits dégagés et sur l'emprunt, ce qui ramènera l'effort de l'Etat à environ 600 millions.

En ce qui concerne Montataire et le projet évoqué ci-dessus, l'Etat récupérera environ 40.000 F pour un crédit de 111.782 F. Cela permet de mieux mesurer « l'effort » de l'Etat !

Modicité, inégalité de traitement, incitation à l'emprunt : telles sont les caractéristiques du plan Giscard-Chirac-Fourcade. Autrement dit : rien de nouveau sur le fond. On persiste à mépriser les communes, c'est-à-dire le citoyen !

GUILLUMMETTE ET PLACE
CONCESSIONNAIRES **BERLIET**

Rue Ch. Somasco CREIL

Téléphone 455.29.79

Fiscalité locale

Des promesses aux réalités

Plusieurs de nos collègues ont écrit et à bon droit émis, au cours de ces dernières semaines, des remarques et observations de la plus haute valeur. Elles concernent une partie essentielle de notre travail. Elles ont été prises en compte et ont permis aux parlementaires un pouvoir de loi de réfléchir de la fiscalité directe locale.

Les élus de la gauche, lors de l'Assemblée Nationale qu'ils ont tenue, ont bien voulu de proposer des amendements à ce texte, mais en l'absence tout au moins de la majorité de droite (C.F.R. M.), l'Assemblée ne pouvait décider, sans le projet gouvernemental qui devait servir de base à la loi de la fiscalité directe locale.

Chacun peut maintenant juger de la valeur des promesses de nos parlementaires. A de multiples reprises nous avons entendu dans nos réunions, discussions et l'après la soirée de la politique de gouvernement, comment à se défendre de plus en plus de ses responsabilités au détriment des communes, des départements et des districts.

Pour ailleurs, le Parti Communiste, par la voix de ses élus, dans ses journaux, à tous les échelons, a maintes fois dénoncé l'existence de la fiscalité locale dans notre pays, notamment en ce qui concerne la contribution foncière. En effet, pour cet impôt, il n'est tenu aucun compte du niveau des revenus des contribuables, ce qui est à proprement parler un scandale.

Ainsi, par exemple, deux ménages occupant un logement identique sont imposés de la même façon, même s'il s'agit d'un ménage de retraités ou de chômeurs pour l'un, et d'un ménage de cadres supérieurs pour l'autre.

Il est certain que la fiscalité locale devant d'un autre côté, s'être plus adaptée aux conditions économiques et sociales de notre temps, et de ce fait être constituée par nous. Il était donc nécessaire de la réformer.

En ce qui nous concerne, nous revendiquons depuis longtemps, une réforme de la fiscalité, et des propositions ont été faites. Elles sont d'ailleurs

contenues dans le Programme Commun de Gouvernement des Partis de Gauche, mais il s'agit bien sûr, d'une **REVOLUTION DEMOCRATIQUE** dont les implications sont absolument à l'opposé de celles contenues dans la loi actuelle.

En effet, si le gouvernement accepte de réformer la fiscalité, ce n'est pas dans le but de corriger les injustices, mais seulement pour assurer un peu plus de ressources aux collectivités locales sans que cela lui coûte un sou.

Ainsi les ressources de l'Etat, impôts directs sur les revenus et impôts indirects (T.V.A.), et taxes de nature diverses, peuvent être consacrées à subventionner les trusts et sociétés multinationales, tels la sidérurgie, Pechiney, Dassault, etc...

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal avait, en son temps, refusé de cautionner cette « révision des bases de la fiscalité locale ». Mais le gouvernement de cette société « libérale avancée » ne tient aucun compte des revendications présentées par les représentants élus de la population laborieuse de notre pays. Il est entièrement soumis aux volontés du C.N.P.F. et des groupes bancaires.

Le résultat de cette politique se présente maintenant de manière concrète, sous la forme de « feuilles jaunes » au bas desquelles figurent des sommes à payer devenues intolérables. De plus en plus de familles, qui avaient déjà d'énormes soucis (loges, charges de plus en plus lourdes, chômage, etc...) risquent de se trouver devant une impossibilité de payer. Le Conseil Municipal n'accepte pas une telle situation.

Au moment où vous lirez ce bulletin, dont les délais de rédaction et d'impression sont importants, vous aurez été informés de nos démarches et propositions d'action.

Quoi qu'il en soit, comme ce fut le cas dans le passé et comme toujours, vos élus, avec votre appui, meneront la lutte pour la défense de vos intérêts et revendications légitimes.

J. TURLETTI.

Peinture
Tôlerie Automobile

R. Rousselle

Tél. 455.21.43

24, Rue des Ecoles

MONTATAIRE

ENTREPRISE DE PEINTURE
ET VITRERIE

B. CHAUVEAU

18, Place Auguste Ginin

52100 MONTATAIRE

Tél. 455.07.02

Dragerie - Papiers Peints

Décor - Lettres

Bâtiment - Toiles

Peinture Industrielle

LA RENTRÉE 1975 A L'ECOLE MATERNELLE

Nous attendons que M. le Ministre de l'Education tienne ses promesses !

En effet, le 12 septembre 1975, M. HAZY précisait au terme de négociations syndicales :

« Dans l'immédiat, là où les conditions particulières le justifient, effectifs dépassant 25 élèves par classe, là où des bâtiments et équipements seront disponibles, l'inspecteur d'Académie est autorisé à ouvrir une classe nouvelle en fonction des moyens supplémentaires qu'il sera à sa disposition par le Ministère dans le cadre de son budget.

A MONTAIRE CES CONDITIONS SONT REQUISES

Dans chacune des deux écoles maternelles du Groupe Jacques Decour, il y a un local disponible, ainsi que le matériel nécessaire à l'ouverture de la classe.

Nous ne comprenons pas ce qu'on attend depuis la rentrée scolaire !

59 enfants ne sont pas scolarisés : 4 nés en 1970, 2 nés en 1971, 53 nés en 1972.

A cela s'ajoutent 26 enfants nés en 1972 pour qui l'inscription avait déjà été refusée.

ADORS QUE TOUT EST LA POUR LES ATTENDRE ET QUE DE JEUNES REMPLISSANTS SONT AU CHOMAGE !

Or, dans la société où nous vivons, tout est déjà fait pour l'enfant quand il sort de l'école maternelle, que dans un souci d'efficacité, il faut privilégier.

IMPORTANCE DES RETARDS SCOLAIRES

UN ENFANT SUR 4 REDOUBLE SON COURS PREPARATOIRE, et ce taux n'a pas diminué après la décision ministérielle de 1968, qui a porté le nombre d'enfants maximum fréquentant un cours préparatoire à 25, avec obligation de créer un autre cours préparatoire au-dessus de ce nombre.

IL FAUT DONC CHERCHER LES CAUSES DE CE RETARD SCOLAIRE DES AVANT LA FREQUENTATION DE L'ECOLE PRIMAIRE !

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DESASTREUSES

Comment donner à chaque petit l'attention dont il a besoin, l'écouter quand il a envie de parler, dépasser éventuellement des défauts de vision, des retards de langage, d'habileté manuelle, deviner les problèmes qui l'empêchent de s'exprimer. QUAND IL Y A 40 OU 35 BAMBINS QUI TRAVAILLENT DANS LE MEME LOCAL ?

Il y aura toujours un ou plusieurs sacrifiés qui resteront en plan avec un lacet défilé, un nez à moucher, une aiguille à enfiler, des ciseaux qu'ils ne savent pas tenir (et donc oisifs jusqu'à ce que l'institutrice vienne à leur). Une question qui restera sans réponse : la confiance qu'on voulait faire à la maîtresse sur un gros chagrin ou sur une découverte joyeuse. Tout cela, IMPOSSIBLE ! LE RESULTAT, C'EST UN GACHIS DE L'ENFANCE !

Et quand l'année de ses 6 ans, un enfant franchira la porte de l'école primaire, il sera, il est déjà un être amputé d'une partie de ses possibilités formidables qu'il avait à la naissance et cela dans des proportions d'autant plus importantes qu'il vient d'un milieu plus modeste.



De haut en bas : les enfants de 201/202, 1970/1971, 1971/1972, 1972/1973, 1973/1974, 1974/1975, 1975/1976, 1976/1977, 1977/1978, 1978/1979, 1979/1980, 1980/1981, 1981/1982, 1982/1983, 1983/1984, 1984/1985, 1985/1986, 1986/1987, 1987/1988, 1988/1989, 1989/1990, 1990/1991, 1991/1992, 1992/1993, 1993/1994, 1994/1995, 1995/1996, 1996/1997, 1997/1998, 1998/1999, 1999/2000, 2000/2001, 2001/2002, 2002/2003, 2003/2004, 2004/2005, 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029, 2029/2030, 2030/2031, 2031/2032, 2032/2033, 2033/2034, 2034/2035, 2035/2036, 2036/2037, 2037/2038, 2038/2039, 2039/2040, 2040/2041, 2041/2042, 2042/2043, 2043/2044, 2044/2045, 2045/2046, 2046/2047, 2047/2048, 2048/2049, 2049/2050, 2050/2051, 2051/2052, 2052/2053, 2053/2054, 2054/2055, 2055/2056, 2056/2057, 2057/2058, 2058/2059, 2059/2060, 2060/2061, 2061/2062, 2062/2063, 2063/2064, 2064/2065, 2065/2066, 2066/2067, 2067/2068, 2068/2069, 2069/2070, 2070/2071, 2071/2072, 2072/2073, 2073/2074, 2074/2075, 2075/2076, 2076/2077, 2077/2078, 2078/2079, 2079/2080, 2080/2081, 2081/2082, 2082/2083, 2083/2084, 2084/2085, 2085/2086, 2086/2087, 2087/2088, 2088/2089, 2089/2090, 2090/2091, 2091/2092, 2092/2093, 2093/2094, 2094/2095, 2095/2096, 2096/2097, 2097/2098, 2098/2099, 2099/2100, 2100/2101, 2101/2102, 2102/2103, 2103/2104, 2104/2105, 2105/2106, 2106/2107, 2107/2108, 2108/2109, 2109/2110, 2110/2111, 2111/2112, 2112/2113, 2113/2114, 2114/2115, 2115/2116, 2116/2117, 2117/2118, 2118/2119, 2119/2120, 2120/2121, 2121/2122, 2122/2123, 2123/2124, 2124/2125, 2125/2126, 2126/2127, 2127/2128, 2128/2129, 2129/2130, 2130/2131, 2131/2132, 2132/2133, 2133/2134, 2134/2135, 2135/2136, 2136/2137, 2137/2138, 2138/2139, 2139/2140, 2140/2141, 2141/2142, 2142/2143, 2143/2144, 2144/2145, 2145/2146, 2146/2147, 2147/2148, 2148/2149, 2149/2150, 2150/2151, 2151/2152, 2152/2153, 2153/2154, 2154/2155, 2155/2156, 2156/2157, 2157/2158, 2158/2159, 2159/2160, 2160/2161, 2161/2162, 2162/2163, 2163/2164, 2164/2165, 2165/2166, 2166/2167, 2167/2168, 2168/2169, 2169/2170, 2170/2171, 2171/2172, 2172/2173, 2173/2174, 2174/2175, 2175/2176, 2176/2177, 2177/2178, 2178/2179, 2179/2180, 2180/2181, 2181/2182, 2182/2183, 2183/2184, 2184/2185, 2185/2186, 2186/2187, 2187/2188, 2188/2189, 2189/2190, 2190/2191, 2191/2192, 2192/2193, 2193/2194, 2194/2195, 2195/2196, 2196/2197, 2197/2198, 2198/2199, 2199/2200, 2200/2201, 2201/2202, 2202/2203, 2203/2204, 2204/2205, 2205/2206, 2206/2207, 2207/2208, 2208/2209, 2209/2210, 2210/2211, 2211/2212, 2212/2213, 2213/2214, 2214/2215, 2215/2216, 2216/2217, 2217/2218, 2218/2219, 2219/2220, 2220/2221, 2221/2222, 2222/2223, 2223/2224, 2224/2225, 2225/2226, 2226/2227, 2227/2228, 2228/2229, 2229/2230, 2230/2231, 2231/2232, 2232/2233, 2233/2234, 2234/2235, 2235/2236, 2236/2237, 2237/2238, 2238/2239, 2239/2240, 2240/2241, 2241/2242, 2242/2243, 2243/2244, 2244/2245, 2245/2246, 2246/2247, 2247/2248, 2248/2249, 2249/2250, 2250/2251, 2251/2252, 2252/2253, 2253/2254, 2254/2255, 2255/2256, 2256/2257, 2257/2258, 2258/2259, 2259/2260, 2260/2261, 2261/2262, 2262/2263, 2263/2264, 2264/2265, 2265/2266, 2266/2267, 2267/2268, 2268/2269, 2269/2270, 2270/2271, 2271/2272, 2272/2273, 2273/2274, 2274/2275, 2275/2276, 2276/2277, 2277/2278, 2278/2279, 2279/2280, 2280/2281, 2281/2282, 2282/2283, 2283/2284, 2284/2285, 2285/2286, 2286/2287, 2287/2288, 2288/2289, 2289/2290, 2290/2291, 2291/2292, 2292/2293, 2293/2294, 2294/2295, 2295/2296, 2296/2297, 2297/2298, 2298/2299, 2299/2300, 2300/2301, 2301/2302, 2302/2303, 2303/2304, 2304/2305, 2305/2306, 2306/2307, 2307/2308, 2308/2309, 2309/2310, 2310/2311, 2311/2312, 2312/2313, 2313/2314, 2314/2315, 2315/2316, 2316/2317, 2317/2318, 2318/2319, 2319/2320, 2320/2321, 2321/2322, 2322/2323, 2323/2324, 2324/2325, 2325/2326, 2326/2327, 2327/2328, 2328/2329, 2329/2330, 2330/2331, 2331/2332, 2332/2333, 2333/2334, 2334/2335, 2335/2336, 2336/2337, 2337/2338, 2338/2339, 2339/2340, 2340/2341, 2341/2342, 2342/2343, 2343/2344, 2344/2345, 2345/2346, 2346/2347, 2347/2348, 2348/2349, 2349/2350, 2350/2351, 2351/2352, 2352/2353, 2353/2354, 2354/2355, 2355/2356, 2356/2357, 2357/2358, 2358/2359, 2359/2360, 2360/2361, 2361/2362, 2362/2363, 2363/2364, 2364/2365, 2365/2366, 2366/2367, 2367/2368, 2368/2369, 2369/2370, 2370/2371, 2371/2372, 2372/2373, 2373/2374, 2374/2375, 2375/2376, 2376/2377, 2377/2378, 2378/2379, 2379/2380, 2380/2381, 2381/2382, 2382/2383, 2383/2384, 2384/2385, 2385/2386, 2386/2387, 2387/2388, 2388/2389, 2389/2390, 2390/2391, 2391/2392, 2392/2393, 2393/2394, 2394/2395, 2395/2396, 2396/2397, 2397/2398, 2398/2399, 2399/2400, 2400/2401, 2401/2402, 2402/2403, 2403/2404, 2404/2405, 2405/2406, 2406/2407, 2407/2408, 2408/2409, 2409/2410, 2410/2411, 2411/2412, 2412/2413, 2413/2414, 2414/2415, 2415/2416, 2416/2417, 2417/2418, 2418/2419, 2419/2420, 2420/2421, 2421/2422, 2422/2423, 2423/2424, 2424/2425, 2425/2426, 2426/2427, 2427/2428, 2428/2429, 2429/2430, 2430/2431, 2431/2432, 2432/2433, 2433/2434, 2434/2435, 2435/2436, 2436/2437, 2437/2438, 2438/2439, 2439/2440, 2440/2441, 2441/2442, 2442/2443, 2443/2444, 2444/2445, 2445/2446, 2446/2447, 2447/2448, 2448/2449, 2449/2450, 2450/2451, 2451/2452, 2452/2453, 2453/2454, 2454/2455, 2455/2456, 2456/2457, 2457/2458, 2458/2459, 2459/2460, 2460/2461, 2461/2462, 2462/2463, 2463/2464, 2464/2465, 2465/2466, 2466/2467, 2467/2468, 2468/2469, 2469/2470, 2470/2471, 2471/2472, 2472/2473, 2473/2474, 2474/2475, 2475/2476, 2476/2477, 2477/2478, 2478/2479, 2479/2480, 2480/2481, 2481/2482, 2482/2483, 2483/2484, 2484/2485, 2485/2486, 2486/2487, 2487/2488, 2488/2489, 2489/2490, 2490/2491, 2491/2492, 2492/2493, 2493/2494, 2494/2495, 2495/2496, 2496/2497, 2497/2498, 2498/2499, 2499/2500, 2500/2501, 2501/2502, 2502/2503, 2503/2504, 2504/2505, 2505/2506, 2506/2507, 2507/2508, 2508/2509, 2509/2510, 2510/2511, 2511/2512, 2512/2513, 2513/2514, 2514/2515, 2515/2516, 2516/2517, 2517/2518, 2518/2519, 2519/2520, 2520/2521, 2521/2522, 2522/2523, 2523/2524, 2524/2525, 2525/2526, 2526/2527, 2527/2528, 2528/2529, 2529/2530, 2530/2531, 2531/2532, 2532/2533, 2533/2534, 2534/2535, 2535/2536, 2536/2537, 2537/2538, 2538/2539, 2539/2540, 2540/2541, 2541/2542, 2542/2543, 2543/2544, 2544/2545, 2545/2546, 2546/2547, 2547/2548, 2548/2549, 2549/2550, 2550/2551, 2551/2552, 2552/2553, 2553/2554, 2554/2555, 2555/2556, 2556/2557, 2557/2558, 2558/2559, 2559/2560, 2560/2561, 2561/2562, 2562/2563, 2563/2564, 2564/2565, 2565/2566, 2566/2567, 2567/2568, 2568/2569, 2569/2570, 2570/2571, 2571/2572, 2572/2573, 2573/2574, 2574/2575, 2575/2576, 2576/2577, 2577/2578, 2578/2579, 2579/2580, 2580/2581, 2581/2582, 2582/2583, 2583/2584, 2584/2585, 2585/2586, 2586/2587, 2587/2588, 2588/2589, 2589/2590, 2590/2591, 2591/2592, 2592/2593, 2593/2594, 2594/2595, 2595/2596, 2596/2597, 2597/2598, 2598/2599, 2599/2600, 2600/2601, 2601/2602, 2602/2603, 2603/2604, 2604/2605, 2605/2606, 2606/2607, 2607/2608, 2608/2609, 2609/2610, 2610/2611, 2611/2612, 2612/2613, 2613/2614, 2614/2615, 2615/2616, 2616/2617, 2617/2618, 2618/2619, 2619/2620, 2620/2621, 2621/2622, 2622/2623, 2623/2624, 2624/2625, 2625/2626, 2626/2627, 2627/2628, 2628/2629, 2629/2630, 2630/2631, 2631/2632, 2632/2633, 2633/2634, 2634/2635, 2635/2636, 2636/2637, 2637/2638, 2638/2639, 2639/2640, 2640/2641, 2641/2642, 2642/2643, 2643/2644, 2644/2645, 2645/2646, 2646/2647, 2647/2648, 2648/2649, 2649/2650, 2650/2651, 2651/2652, 2652/2653, 2653/2654, 2654/2655, 2655/2656, 2656/2657, 2657/2658, 2658/2659, 2659/2660, 2660/2661, 2661/2662, 2662/2663, 2663/2664, 2664/2665, 2665/2666, 2666/2667, 2667/2668, 2668/2669, 2669/2670, 2670/2671, 2671/2672, 2672/2673, 2673/2674, 2674/2675, 2675/2676, 2676/2677, 2677/2678, 2678/2679, 2679/2680, 2680/2681, 2681/2682, 2682/2683, 2683/2684, 2684/2685, 2685/2686, 2686/2687, 2687/2688, 2688/2689, 2689/2690, 2690/2691, 2691/2692, 2692/2693, 2693/2694, 2694/2695, 2695/2696, 2696/2697, 2697/2698, 2698/2699, 2699/2700, 2700/2701, 2701/2702, 2702/2703, 2703/2704, 2704/2705, 2705/2706, 2706/2707, 2707/2708, 2708/2709, 2709/2710, 2710/2711, 2711/2712, 2712/2713, 2713/2714, 2714/2715, 2715/2716, 2716/2717, 2717/2718, 2718/2719, 2719/2720, 2720/2721, 2721/2722, 2722/2723, 2723/2724, 2724/2725, 2725/2726, 2726/2727, 2727/2728, 2728/2729, 2729/2730, 2730/2731, 2731/2732, 2732/2733, 2733/2734, 2734/2735, 2735/2736, 2736/2737, 2737/2738, 2738/2739, 2739/2740, 2740/2741, 2741/2742, 2742/2743, 2743/2744, 2744/2745, 2745/2746, 2746/2747, 2747/2748, 2748/2749, 2749/2750, 2750/2751, 2751/2752, 2752/2753, 2753/2754, 2754/2755, 2755/2756, 2756/2757, 2757/2758, 2758/2759, 2759/2760, 2760/2761, 2761/2762, 2762/2763, 2763/2764, 2764/2765, 2765/2766, 2766/2767, 2767/2768, 2768/2769, 2769/2770, 2770/2771, 2771/2772, 2772/2773, 2773/2774, 2774/2775, 2775/2776, 2776/2777, 2777/2778, 2778/2779, 2779/2780, 2780/2781, 2781/2782, 2782/2783, 2783/2784, 2784/2785, 2785/2786, 2786/2787, 2787/2788, 2788/2789, 2789/2790, 2790/2791, 2791/2792, 2792/2793, 2793/2794, 2794/2795, 2795/2796, 2796/2797, 2797/2798, 2798/2799, 2799/2800, 2800/2801, 2801/2802, 2802/2803, 2803/2804, 2804/2805, 2805/2806, 2806/2807, 2807/2808, 2808/2809, 2809/2810, 2810/2811, 2811/2812, 2812/2813, 2813/2814, 2814/2815, 2815/2816, 2816/2817, 2817/2818, 2818/2819, 2819/2820, 2820/2821, 2821/2822, 2822/2823, 2823/2824, 2824/2825, 2825/2826, 2826/2827, 2827/2828, 2828/2829, 2829/2830, 2830/2831, 2831/2832, 2832/2833, 2833/2834, 2834/2835, 2835/2836, 2836/2837, 2837/2838, 2838/2839, 2839/2840, 2840/2841, 2841/2842, 2842/2843, 2843/2844, 2844/2845, 2845/2846, 2846/2847, 2847/2848, 2848/2849, 2849/2850, 2850/2851, 2851/2852, 2852/2853, 2853/2854, 2854/2855, 2855/2856, 2856/2857, 2857/2858, 2858/2859, 2859/2860, 2860/2861, 2861/2862, 2862/2863, 2863/2864, 2864/2865, 2865/2866, 2866/2867, 2867/2868, 2868/2869, 2869/2870, 2870/2871, 2871/2872, 2872/2873, 2873/2874, 2874/2875, 2875/2876, 2876/2877, 2877/2878, 2878/2879, 2879/2880, 2880/2881, 2881/2882, 2882/2883, 2883/2884, 2884/2885, 2885/2886, 2886/2887, 2887/2888, 2888/2889, 2889/2890, 2890/2891, 2891/2892, 2892/2893, 2893/2894, 2894/2895, 2895/2896, 2896/2897, 2897/2898, 2898/2899, 2899/2900, 2900/2901, 2901/2902, 2902/2903, 2903/2904, 2904/2905, 2905/2906, 2906/2907, 2907/2908, 2908/2909, 2909/2910, 2910/2911, 2911/2912, 2912/2913, 2913/2914, 2914/2915, 2915/2916, 2916/2917, 2917/2918, 2918/2919, 2919/2920, 2920/2921, 2921/2922, 2922/2923, 2923/2924, 2924/2925, 2925/2926, 2926/2927, 2927/2928, 2928/2929, 2929/2930, 2930/2931, 2931/2932, 2932/2933, 2933/2934, 2934/2935, 2935/2936, 2936/2937, 2937/2938, 2938/2939, 2939/2940, 2940/2941, 2941/2942, 2942/2943, 2943/2944, 2944/2945, 2945/2946, 2946/2947, 2947/2948, 2948/2949, 2949/2950, 2950/2951, 2951/2952, 2952/2953, 2953/2954

walde

Pour la Défense de l'Emploi Pour le Respect des Libertés

Conséquence directe de la crise qui secoue notre pays, le chômage et l'emploi sont les deux aspects du problème qui à l'heure actuelle, préoccupent le plus les Français.

Pendant que GISCARD et ses Ministres prodiguent des discours rassurants, affirmant que la situation va s'améliorer, la réalité s'impose à tous : **La France a dépassé le million de chômeurs, les licenciements et fermetures d'entreprises s'accroissent.** C'est le résultat de la politique du pouvoir giscardien, tout entier dévoué aux grands trusts.



Manifestation des femmes de travailleurs de chez Usinor le 9 octobre dernier.
M. Robert TRIN et plusieurs élus étaient présents.



NOTRE VILLE N'ÉCHAPPE PAS A LA CRISE ET LA SITUATION Y DEVIENT PRÉOCCUPANTE

C'est ainsi que l'on constate une aggravation du chômage : 140 chômeurs en janvier 1975, 262 en octobre 1975.

Pour notre Municipalité, défendre l'emploi, soutenir les actions revendicatives des travailleurs, c'est une attitude constante. Nous apportons une solidarité active à tous les travailleurs en lutte, plus particulièrement à ceux menacés de perdre leur emploi ; nous développons notre aide matérielle aux grévistes.

C'est pourquoi le jeudi 2 octobre dernier, accompagné de plusieurs élus municipaux et de Maurice Bambier, Secrétaire fédéral du P.C.F., je me suis rendu chez Usinor afin de protester contre les mesures de chômage partiel infligées au personnel : un huissier se trouvait à la porte « pour constater ce qui se passerait ». Devant le refus de la Direction de recevoir la délégation, les

travailleurs ont débrayé et se sont rassemblés dans la cour de l'usine où il y ont accueilli celle-ci.

Le lundi 13 octobre, j'ai apporté le soutien de la Municipalité aux ouvriers en grève chez Galvanor. Le 17 octobre, une lettre était envoyée à Monsieur le Préfet, lui demandant d'intervenir auprès de la direction Galvanor pour l'ouverture immédiate des négociations avec les travailleurs.

Le vendredi 17 octobre, la Municipalité a participé chez Chausson à la signature de pétition demandant le retrait des vigiles : plus de mille signatures ont été recueillies en une heure et demie.

LA DÉGRADATION DE L'EMPLOI N'EST PAS UN HASARD

Elle est prévue au niveau national par les grandes orientations définies dans le VI^e plan, qui sont entre autres les fusions d'entreprises où les petits sont dévorés par les gros.

La politique du pouvoir est une politique de sabotage du patrimoine local, du patrimoine national. Notre Municipalité luttera aux côtés des travailleurs pour le maintien de l'emploi et la défense de leurs revendications.

LE POUVOIR GISCARDIEN PORTE ATTEINTE AUX LIBERTÉS DES CITOYENS, DES ÉLUS, DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'inculpation de Marcel TRIGON, Maire d'Arcueil et de G. DOISELET, son adjoint, en est un exemple.

Cette décision est injustifiable car elle frappe des hommes dont chacun connaît la volonté résolue de défendre les travailleurs. Elle n'est pas un cas isolé. La main du pouvoir se fait plus lourde sur les grands moyens d'information contre les travailleurs en lutte, contre les libertés syndicales et politiques à l'entreprise.

C'est pour tenter de s'opposer au mécontentement populaire que le pouvoir redouble d'autoritarisme. Il voudrait impressionner les simples gens, les faire reculer, les faire renoncer à la lutte, les contraindre à la résignation.

Et ce n'est pas un hasard si le pouvoir prend pour cible essentielle les élus communistes.

Il cherche à limiter leur influence parce qu'ils sont les défenseurs les plus résolus des intérêts populaires et nationaux.

Les menaces qui pèsent sur Marcel TRIGON et sur son adjoint n'intéressent pas seulement Arcueil, c'est une affaire nationale.

C'est pourquoi notre Conseil Municipal, dans sa séance du 14 octobre 1975, a voté la motion suivante :

MOTION SUR LA LIBERTÉ DÉMOCRATIQUE

Le Conseil Municipal s'élève avec indignation contre l'inculpation de Marcel TRIGON, Maire d'Arcueil et de son adjoint, G. DOISELET.

Cette décision est injustifiable ; c'est à une attaque sournoise et systématique contre les libertés et le droit démocratique que se livre le pouvoir giscardien.

Les menaces qui pèsent sur Marcel TRIGON et son adjoint prouvent que le gouvernement et ses amis sont du côté des ennemis de la liberté, tandis que les Municipalités ouvrières sont toujours au premier rang pour les défendre.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Montataire :
EXIGE l'arrêt des poursuites,
DEMANDE au pouvoir le respect du droit des Elus.

Robert TRIN.

VACANCES 1975 au Centre

Des Jeux, des Ateliers, du
Mais aussi des Voyages :

Le centre aéré et le centre de loisirs ont apporté aux enfants bien des satisfactions pendant la période des grandes vacances. C'est aussi, pour les parents, un soulagement de savoir leurs enfants occupés à des loisirs sains et en sécurité.

En juillet, la fréquentation a été de 185 enfants pour le centre aéré et de 520 enfants pour le centre de loisirs.

En août, de 125 pour le centre aéré et de 405 pour le centre de loisirs.

Le Centre aéré fonctionne toute la journée, avec la prise du repas le midi et le goûter. Le matin, les enfants participent à des activités physiques et de plein air, l'après-midi, ils se répartissent dans une quinzaine d'ateliers.

Le Centre de loisirs accueille les enfants l'après-midi avec des activités très variées, en plein air ou en salle : un goûter leur est servi.

Les enfants sont répartis par petits groupes au Petit Château et dans les différents établissements scolaires de la ville.

EN JUILLET, DE LA DECOUVERTE DE LA NATURE AUX CAVES DE CHAMPAGNE DE REIMS

CENTRE AERE :

L'équitation et l'atelier cerf-volant intéressaient tous les enfants, mais ils avaient aussi les ateliers cinéma, judo, théâtre, marionnettes, cuisine, terre, plâtre, peinture, journal, construction bois, corde, chants, danses, camps.

Il y eut aussi de grandes sorties à Paris, les tours de Notre-Dame, la Tour Eiffel, l'aquarium du Trocadéro, le parc floral de Vincennes et l'exatorium.

Les grands ont même visité des caves de champagne à Reims.

Il y eut des sorties à la piscine de Liancourt, un pique-nique aux étangs de Saint-Leu, des camps de 4 jours en forêt de Chantilly, etc... etc...

CENTRE DE LOISIRS :

Beaucoup de sorties agréables à la Vallée des Peaux Rouges, en forêt de Senlis, à la Mer de Sable, au château de Chantilly, à Ermenonville, et aussi très souvent à la piscine.

Les plus grands ont organisé des rallyes, kermesses, déguisements, danses, etc...

Les plus petits ont retrouvé des activités qu'ils affectionnent : dessins, peinture, travail de la terre, du plâtre, de cordes armées. Mais aussi ils participèrent avec enthousiasme à la découverte de la nature (arbres, plantes) au cours d'agréables promenades, apprenant par la même occasion, le respect de la nature.



L'atelier journal suscite des discussions.



L'atelier corde à l'École Jacques Decour.



Les enfants goûtent aux joies de la nature.

valde

re Aéré et au Centre de Loisirs

, du Plein Air...

ges : Paris, Reims, Versailles, Roissy, etc...

EN AOUT, DE LA STATION METEO AU PARC D'ATTRACTION DE SACY-LE-GRAND

CENTRE AERE :

La encore beaucoup d'ateliers passionnants comme la confection d'une station météo, la magie, le théâtre, etc...

Il y eut beaucoup de campeurs parmi ces acadiens : 3 jours à Labryère, 3 jours à Rosoy, à Mogneville, à Aumont.

Et puis des visites intéressantes, à l'aéroport de Beauvais (et de la station météo), une sortie en bateau mouche à Paris, la visite des Buttes Chaumont et de l'aéroport de Roissy. Et, bien sûr, des sorties à la piscine de Liencourt.

Le dernier jour fut l'occasion d'un spectacle organisé par les enfants.

CENTRE DE LOISIRS :

En plus des activités traditionnelles, jeux, ateliers, les plus grands purent aller à la découverte du château de Versailles, et bien entendu à la piscine.

Les plus petits sont allés également en excursion au Parc Floral de Vincennes et s'extasiaient devant les poissons exotiques. Et ils garderont un très bon souvenir de leur après-midi au parc d'attractions de Sacy-le-Grand.



Beaucoup de monde à l'atelier travaux manuels

ESPRIT DE RESPONSABILITE ET BONNE HUMEUR

Permettre à plusieurs centaines d'enfants d'avoir, pendant ces deux mois, des loisirs toujours valables, distrayants, contribuant à les enrichir, à les défendre et à les faire profiter du plein air, nécessite une organisation importante et un grand dévouement des moniteurs, monitrices, directeurs et directrices des centres.

Chaque année, des jeunes gens et jeunes filles sont envoyés en stages de formation. La mise en route et l'organisation nécessitent aussi de nombreuses séances de travail où l'esprit de responsabilité et la bonne humeur se côtoient.

C'est aussi, pour la Municipalité, un effort financier important. Mais c'est une réalisation sociale et culturelle importante et nécessaire dans une ville comme la nôtre. Sans ces centres aéré et de loisirs, beaucoup d'enfants passeraient leurs vacances au pied de leur immeuble, dans la rue, sans rien découvrir. Et pour les parents c'est une sécurité.

OU EN EST LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE AERE ?

La Municipalité projette de construire un centre aéré qui pourrait accueillir 300 enfants. Il se situerait dans la plaine de jeux au-dessus du Petit Château. D'ici que ce projet a été conçu pour que les activités des enfants puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

La surface couverte est d'environ 1.200 m² avec des locaux séparés pour les petits, les moyens et les grands, une grande salle polyvalente, des salles à manger et tous les locaux nécessaires à l'administration, aux besoins sanitaires et à l'intendance.

La conception repose sur un assemblage d'hexagones qui permettent une variété de dispositions et d'utilisation, et lui donnent un aspect architectural très moderne, rigoureux, avec la rigidité des édifices rectangulaires.

Quand sera-t-il construit ? Il n'est malheureusement pas encore possible de répondre d'une façon précise. Nous espérons qu'il sera retenu dans le VII^e plan et qu'une première tranche pourra démarrer en 1976. Mais les subventions de l'Etat sont très minces pour les équipements socio-culturels. Il ne faut donc pas se contenter d'attendre, mais là encore agir pour que ce projet soit retenu, approuvé et subventionné.

Michel ROGER.

 <p>ATELIERS de CONSTRUCTIONS METALLIQUES MARC</p> <p>4, rue Abel-Lancelotti 60160 MONTAIGRE</p>	<p>CHARPENTES</p> <p>SERRURERIE</p> <p>MENUISERIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - métallique - aluminium - P.V.C. dur 	<p>DEPARTEMENT</p> <p>MENUISERIE :</p> <p>115, rue des Martyrs</p> <p>VENETTE 60200 COMPIEGNE</p> <p>Tél. 440.31.92</p>
	<p style="text-align: center;">*****</p>	

Aménagement des voies de circulation dans Montataire

Programme Voirie 1975-1976

Le 20 septembre 1975 a eu lieu l'adjudication du Programme de voirie établi sur deux ans par la Municipalité.

Ce programme comprend les rues Jules Uhry, du Jeu d'Arc, une portion de l'Avenue Anatole France, l'allée des Marronniers et le parking Avenue Ambroise Croizat.

Cette adjudication a été enlevée par l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 1.574.307,50 francs hors taxes, soit 1.851.385,62 francs toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, estimant que la charge à supporter par les contribuables serait déjà suffisamment lourde, a pris la décision d'étaler cette somme sur deux exercices budgétaires.

Les travaux du programme 1975, qui seront commencés lorsque paraîtront ces lignes, débiteront par la rue Jules Uhry, puis par le parking Avenue Ambroise Croizat, et pour terminer par l'Avenue Anatole France. Le reste sera exécuté au titre du budget 1976.

POURQUOI L'AVENUE ANATOLE FRANCE

EN TROISIÈME POSITION ?

Comme vous en avez été informés par ailleurs, un projet de centre aéré a été déposé par le Conseil Municipal et l'emplacement retenu (au-dessus du Petit Château) pose un problème d'évacuation des eaux pluviales qui n'existe pas dans cette partie de l'Avenue Anatole France, entre l'Eglise ancienne et les châteaux d'eau.

Pour ne pas faire supporter cette partie du réseau sur le budget de la commune (70.000 Frs nouveaux) nous nous efforçons de le faire prendre en compte par le District.



C'est pourquoi, malgré le mauvais état de cette partie de rue, nous avons pris la décision de la mettre en 3^e position.

Nous avons souligné très souvent les difficultés toujours croissantes que nous avons pour établir le budget.

Nous avons aussi réclamé, avec la population, le remboursement du montant important de la T.V.A. payé par la commune.

Le problème reste toujours entier et nous devons continuer, avec l'appui que nos administrés ne manqueront pas de nous accorder.

Irénée BAS.

Le Jean Bart

CAFÉ - TABAC - P.M.U. - JOURNAUX

Jacques VARLET

65, rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

Tél. 455-17-98

BRASSERIE DE MONTATAIRE

Bières - Cidres - Limonades - Sodas - Sirops
Jus de Fruits - Eaux Minérales

Roger DROUIN

MONTATAIRE

Tél. 455.07.13

3, rue de Condé, 3

Quincaillerie - Ménage - Outillage - Articles de Cadeaux

Georges BRAILLON

75, rue Jean Jaurès - Tél. 455.22.30

Pompes Funèbres Générales

Bureaux : 30, rue de la République à CREIL

Tél. 455 02 05

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BABILOTTE Roland

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)

60 - MONTATAIRE - Tél. 455.27.43

INSTALLATIONS SANITAIRES

MAGASIN DE VENTE
Accessoires de salles de bains
COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE

ENTREPRISE J. DEFRANCE

25, rue A. Ribot

60 NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.08.58

De qui se moque-t-on ?

Les travaux de remise en état des rues Jean Jaurès et Lénine ont été exécutés avec le programme voirie 1972. Ils ont été achevés début 1973, et pourtant, dès octobre 1974, Gaz de France nous informait que des réparations de fuites de gaz importantes devaient être immédiatement exécutées.

En fonction du cahier des charges et du danger que représentaient pour nos administrés ces fuites de gaz, nous n'avions pas le droit de nous opposer à ces ouvertures de tranchées.

Nous avons cependant réagi en envoyant la lettre reproduite ci-dessous au Gaz de France.

Nous accusons réception des vus d'ouverture de fouille du 29-10-1974 concernant la réparation des fuites de gaz au droit de la rue du Jeu d'Arc et face au N° 151 de la rue Jean Jaurès.

Vous avez procédé déjà dernièrement à la réparation d'une autre fuite de gaz au numéro 135-137 de la même artère.

En fonction du cahier des charges et pour assurer la sécurité de nos administrés nous ne sommes pas en droit de vous interdire ces interventions.

Je vous rappelle que cette voie a été refaite entièrement par la Ville de Montataire avec la participation du service de l'équipement subventionné de Creil il y a un peu plus d'un an et qu'à cette époque votre service G.D.F. a fait savoir lors de la consultation des concessionnaires qu'aucune prévision de travaux n'était envisagée dans les prochaines années.

Il me semble que toutes les précautions requises par la conservation de vos réseaux et la sécurité des administrés n'ont pas été maintenues de par les techniques en cours ; en effet, depuis le déplacement de la station gaz par le service du G.G.T.R.P. courant mars 1974, le poste de conditionnement du gaz en service depuis de nombreuses années a été brutalement supprimé, ce qui a vraisemblablement conduit à une détérioration beaucoup plus rapide des joints de canalisations provoquant une recrudescence des fuites de gaz.

Je souhaite la remise en état de cet appareillage dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, compte tenu de l'état neuf de la voirie rue Jean Jaurès, je vous demande d'apporter un soin particulier pour les remises en état à chaque intervention.

Je pense que vous comprendrez le bien fondé de notre demande qui a pour but de sauvegarder l'intérêt de la population, compte tenu des investissements très importants consacrés à la remise en état de la voirie communale ; dans cet esprit je n'exclus pas de faire procéder à un constat d'huissier lors de chaque intervention sur le domaine public par vos services.

Suite à cette lettre et moins d'un an après, malgré 28 interventions par G.D.F. pour recherche et réparation de fuites, nous recevons de ce service le 13 septembre 1975, la lettre suivante :

Nous venons, par la présente, exposer nos difficultés d'exploitation concernant notre canalisation de gaz, rues Jean Jaurès et Lénine.

En effet, cette voie est desservie par deux canalisations de gaz, une récente en Ø 200 mm. Express et une ancienne en Ø 150 mm. Lavril ordinaire.

Cette dernière, à la suite d'une part, d'un arrêt du poste de conditionnement (appareil qui sert à injecter dans le gaz en phase vapeur un produit qui gonfle les joints en caoutchouc des conduites de gaz) et d'autre part, des travaux importants de voirie exécutés à proximité, s'est mise à fuir.

Pour endiguer ces fuites, nous avons reposé un nouvel appareil de conditionnement, mais les résultats escomptés ne sont pas apparus satisfaisants.

A ce jour, 25 trous dans la chaussée ou sous trottoir ont été effectués pour réparer partiellement cet ouvrage de gaz. Tous ces travaux n'ont qu'un caractère provisoire et beaucoup de fuites subsistent encore.

Compte tenu du danger permanent que représente cette situation, nous sommes amenés à vous proposer une solution qui consisterait à supprimer ce tuyau et de reprendre les 17 branchements sur la canalisation de Ø 200. Pour ce faire, cette opération nous oblige à exécuter 17 traversées de chaussée, chaussée qui malheureusement a été réfectionnée en 1974.

Nous pouvons vous assurer toutefois que si vous nous donnez l'autorisation pour ces travaux, nous apporterons le plus grand soin à leur réalisation (enlèvement des terres, remblai au sable, réfection grave ciment avec enrobé à chaud).

C'est pour cette raison que les Montatairiens en colère (surtout les riverains) ont assisté à l'opération récente d'ouverture de tranchée en traversée de chaussée sur une partie des rues Jean Jaurès et Lénine jusqu'à la rue des Déportés.

En ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que si l'appareil de conditionnement qui existait depuis de nombreuses années, avait été remis immédiatement en service à l'occasion du déplacement du poste de distribution, nous n'en serions pas arrivés à ce point.

Nous regrettons, tout comme nos administrés, de tels faits et nous pensons qu'ils ne contribuent pas à la renommée des entreprises nationalisées comme Electricité et Gaz de France, et cela au détriment des contribuables.

L'esprit des nationalisations de 1946 a en effet bien changé. Il est l'image de ce qu'est devenu le régime de nos gouvernements qui se sont succédés depuis 1958.

Une mauvaise orientation a été prise dans ce domaine par les directions de ces établissements contre les intérêts du personnel et des usagers.

Tous unis sur le programme commun, faisons en sorte de remettre tout ce « beau » monde dans le chemin qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Grand GARAGE des OBIERS

Concessionnaire CITROEN AUTOBIANCHI

Gérant de la S.A. Bassot et Bonvillain)

38, avenue du 8 Mai, NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.12.62 - 05.24 - 12.74

CITER Location voitures sans chauffeur

Station-Service et pneumatiques

61, rue Gambetta - CREIL - Tél. 455.01.42

LaHutte

Camping - Sports d'équipe
Vêtements techniques

Avenue de l'Europe - CREIL-NOGENT (face Euromarché) - Tél. 455.44.33

VERS LE 3^e TOURNOI JUNIORS - ESPOIRS

TOUR D'HORIZON DU TOURNOI 1975

Le coup d'essai fut donné à l'occasion de l'inauguration officielle du stade Marcel COENE, et déjà les équipes engagées n'étaient pas venues pour « rire », ce qui, en soi, n'était pas fait pour déplaire.

Dès la deuxième édition, chacun ayant à cœur d'entrer, dès que possible, dans le vif du sujet, ce qui fut fait avec volonté et entrain.

Même si certaines actions furent assez vives ou appuyées, selon les termes consacrés, je ne pense pas que l'on puisse les qualifier de combats de rues perpétuels, comme on a pu le lire dans un journal local.

Il n'est évidemment pas question d'encourager ou de tolérer l'évolution du jeu dur sous quelque forme que ce soit, mais je regretterais personnellement que cette soudaine croisade dirigée contre l'antijeu ait pris pour cible une épreuve appelée à devenir importante pour le football local, voire régional. D'autant que chaque dimanche, dans les différents championnats, il nous est donné de suivre des rencontres autrement plus vives et méchantes dans leur déroulement, et que dans le compte rendu du lundi matin on baptisera de football « total » ou « physique ».

Ce n'est pas dans cet article que l'on pourra juger de la forme d'évolution donnée ou à donner au football actuel. Je ne pense pas avoir la faculté ou l'expérience suffisante pour le faire, d'autant que ce problème est encore insoluble pour d'autres qui, pourtant, en ont fait leur métier.

Quoi qu'il en soit, et sans esprit de polémique, il faut regarder les choses en face : ce sport a depuis quelques années évolué dans un sens que l'on n'a pas nécessairement voulu, et bien que la tendance d'appellation en soit « physique » plutôt que « technique », je pense qu'il faut émettre là, les réserves d'usage qui s'imposent.

Maintenant, pour nous, organisateurs, le problème ne se pose pas de la même façon. Dès sa deuxième édition, ce tournoi réussit à motiver et à intéresser des équipes renommées, de niveau européen.

Faut-il préciser, au demeurant que la participation de ces clubs n'est pas des plus faciles à obtenir ?

D'ici huit ou dix ans, comme pour certaines grandes épreuves, peut-être serons-nous sollicités par ces mêmes clubs. Souhaitons-le !

Dans l'immédiat, nous n'en sommes pas encore là, restons donc modestes dans nos entreprises et prudents dans nos jugements : Une manifestation de ce genre ne s'improvise pas, à quelque niveau que ce soit. Et puis, même si une fois les lampions éteints, les conclusions à tirer peuvent paraître évidentes, il faut bien avouer que là n'est pas le plus difficile à faire. Bien plus délicates sont les critiques constructives que l'on peut être en droit d'attendre mais qui ne viennent pour ainsi dire



Quelques phases de jeu du match qui opposa en demi-finale Reims et Liège

jamais. Très sincèrement, je pense qu'il devrait y en avoir et c'est avec plaisir que toute suggestion sérieuse sera accueillie.

QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON TIRER DE CETTE FORMULE 1975 ?

La qualité du jeu pratiqué n'a surpris personne : ce les nous réunis sur la pelouse, nous étions en droit d'attendre quelque chose de ces futurs participants aux différents coupes européennes.

On peut argumenter de la rigueur physique qui s'est dégagée de l'ensemble des matches que nous avons suivis, y compris ceux disputés par nos Français toujours assurés d'une certaine élégance de jeu et que les nostalgiques de la grande époque n'ont pas oubliés.

Pour les Champenois aussi les choses ont changé. On peut toujours le regretter, mais alors ?... C'est vrai qu'il y a eu des coups d'éclat, de part et d'autre, ce fut tellement évident, d'ailleurs, que l'on se demandait encore, comment, le seul pouvant sanctionner ces fautes, là, sur le fait, ne l'a pas fait dès le début, évitant ainsi des gestes d'énervement aussi gênants pour tout le monde.

Malgré cela, nous avons vu du « ballon » avec une tournure des événements assez surprenante, dans le sens où les données théoriques relatives aux forces en présence, sur le papier, se sont trouvées bouleversées, sur le terrain. Ce n'est heureusement pas un événement en soi, et cela ne fait que pimenter un peu plus ce qui, pourtant, ne manque déjà pas de « rebondissement ».



Subite l'...

IL NOUS FAUT A LA TROISIÈME

Selon toute probabilité, il y a eu un tir au sort et il y a eu un tir.

Tout dépendra évidemment de la situation.

Tout d'abord, il y a eu un tir.

En premier lieu, il y a eu un tir, et il y a eu un tir, et il y a eu un tir.

En second lieu, il y a eu un tir, et il y a eu un tir, et il y a eu un tir.

Et tout cela, nous nous en gardons bien, et nous nous en gardons bien.

J. LOISELEUR & Fils

ENTREPRISE PAYSAGISTE

- ESPACES VERTS
- TERRAINS DE SPORTS
- ENTRETIENS

44, rue Aristide Briand
VILLERS-SAINT-PAUL - 60870 RIEUX - Tél. 455.06.01



Eclairage
Tableaux

ESPOIRS - Edition 1976



ROBERT FAUX, tenué en capitaine de l'équipe, la coupe de l'école.

IL NOUS FAUT MAINTENANT PENSER A LA TROISIEME EDITION

Selon toute vraisemblance, elle se déroulera à la Pentecôte 1976, suivant des dates pouvant aller du 4 juin au soir au 7 juin après-midi, ou plus simplement les 5 et 6 juin.

Tout dépendra du nombre d'équipes qui auront répondu favorablement à notre invitation, celle-ci tenant compte, remarquons.

Tout d'abord, le changement de date, lui-même conditionné par deux raisons essentielles.

En premier lieu, la période de congés qu'est le mois d'août, qui ne voit pas toujours son dernier dimanche être précisément le dernier jour du mois, ce qui inévitablement est un avantage quant au retour des vacanciers. Cette situation favorable ne se présentera qu'une fois de temps en temps, ce n'est pas suffisant.

En second lieu, ce qui à mon avis est le plus important, cette période de l'année nous prive à tout bout de la participation de bon nombre d'équipes d'écoles. Or, c'est que les conditions climatiques requises pour elles, obligent à un championnat nettement décalé par rapport au nôtre. Pas question donc de compter sur elles durant l'été, elles sont en pleine période nationale.

Si l'on veut que ce tournoi subsiste, que l'on puisse nous aussi, comme à CHOLEX ou ailleurs, en faire une grande manifestation sportive, il faut absolument progresser en donnant plus d'ampleur ou en élargissant nos invitations.

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

ENTREPRISE DE MACONNERIE
BONNIEC Henri
 11, rue de la Vallée, 69100 MONTAIGNEY
 Téléphone 434312



FORCLUM

TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
 Société de Force et Lumière Electriques

Eclairage privé et public - Equipements vaines et centrales -
 Tableaux - Réseaux de distribution - Lignes et postes
 toutes tensions

CENTRE D'AFFAIRES PARISNOOD
 80, rue de la Vallée, 69100 MONTAIGNEY
 0151 LE BLANC-MESNIL - TEL. 811.42.01
 CENTRE DE COUL
 A. rue de la Vallée - TEL. 811.42.01 - 811.42.02

De NOUVEAUX NOMS de RUES

Général de Gaulle, Jacques Duclos, 8 Mai 1945

Dans de précédents bulletins d'information, le Conseil Municipal s'était expliqué sur les raisons motivant le choix de ces noms de rues.

A ce jour deux inaugurations de rues : celles du Général de Gaulle et de Jacques Duclos, se sont déroulées ; la troisième, celle du 8 Mai 1945 aura lieu le 8 mai 1970.

C'est en effet le dimanche 7 septembre dernier, après la commémoration du 31^e anniversaire de la libération de Montataire, que le nom du Général de Gaulle était donné à une rue de notre ville. A cette cérémonie participaient outre M. TRIN et Messieurs BAMBIEH, les Conseillers Municipaux M. Maurice BAMBIEH, M. Marcel PAUL, ancien ministre du gouvernement du Général de Gaulle, Président de la F.N.D.I.R.P. et M. Jacques DEBU BRIDEL, Membre fondateur du Conseil National de la Résistance.



De gauche à droite :
M.M.
Jacques Debù-Bridel,
Robert Trin,
Marcel Paul
lors de l'inauguration
de la rue
du Général de Gaulle.

Messieurs
Robert Trin,
Roland Leroy et
Maurice Bambier
les Conseillers
Municipaux devant
la plaque de la
rue Jacques
Duclos



Quelques semaines plus tard, le dimanche 5 octobre, c'était la célébration d'une autre grande figure de la vie nationale et internationale avec l'inauguration de la rue Jacques DUCLOS (qui prolongera la rue du Général de Gaulle).

A cette manifestation, M. Robert TRIN était entouré de son Conseil Municipal et de plusieurs personnalités du Parti Communiste Français dont M. Maurice BAMBIEH, Secrétaire Fédéral de l'Oise et M. Roland LEROY, Député de la Seine-Maritime, membre du secrétariat du Parti Communiste Français et directeur du journal « l'Humanité ».

Ces deux dimanches, la population de Montataire était venue nombreuse.

à propos de la rue du Général de Gaulle

Nous avons relaté par ailleurs l'inauguration de la rue du Général de Gaulle, avec sa cérémonie et les personnalités présentes.

En ce qui concerne les personnalités absentes, la Municipalité ne fut pas surprise de leur attitude.

Les dirigeants locaux de l'Association pour le Ralliement au Général de Gaulle, encadrés dans les chaises de leurs membres, que nous respectons, ont fait signer une pétition en faveur d'une rue du Général de Gaulle.

L'idée était bonne puisque 1.370 signatures furent recueillies.

Le Président de l'Association porta sur le bureau de M. le Maire ce vœu d'une grande partie de la population.

Mais, le jour de l'inauguration, ces mêmes dirigeants firent preuve d'indolence... Pas vu au milieu des Gaulloises présentes et isolées, eux.

Pourquoi ? Parce que la portion de rue attribuée n'était pas en rapport avec la grandeur du Général.

Nous en veut bien, mais peut-être aurail-je pu joindre à sa demande les critères selon lesquels la longueur d'une rue doit être définie. Grandeur populaire, grandeur populaire, grandeur des signatures ?

Serait-ce plutôt grandeur démocratique. Car il est évident que cette démarche avait pour principal but de diviser le Conseil Municipal, en opposant sciemment, que celui-ci opposerait un refus catégorique à leur demande.

Ce calcul est le résultat d'un bourrage de crâne organisé par le gouvernement et qui a pour nom ANTI-COMMUNISME, car cette propagande assise de terre crasse que ce Parti, et à travers lui, l'union de la gauche, ne respecte rien, et fait preuve de socialisme grandissant.

ERREUR ! Être de gauche, c'est aussi savoir reconnaître la valeur de ses adversaires et leur témoigner un profond respect, comme c'est le cas pour le Général de Gaulle, surtout pour la période bien dramatique de notre histoire, que fut la 2^e guerre mondiale. Être de gauche, c'est aussi savoir ne pas oublier.

Beaucoup d'électeurs de gauche ont, en effet, signé cette pétition.

Tous les signataires, gaulloises ou autres, s'indignent pas cette absence qui est, à leurs yeux, une façon de les avoir abusés.

Mais la Municipalité a peut-être eue une autre idée : celle de ne pas avoir retrouvé la chaîne d'association.

Charly DELAMARRE.



CLASSES DE NEIGE

pour l'année scolaire 1975-1976

Depuis plus de dix ans, l'Œuvre des Vacances de l'Amicale laïque de Senlis accueillait les enfants de Montataire dans son chalet de SAMCENS (Savoie) pour les classes de neige.

Il est juste qu'un hommage public soit décerné aux membres et aux dirigeants de cette œuvre pour les services rendus à notre ville tout au long de cette période écoulée.

Depuis trois ans, cependant, les problèmes s'aggravant car le nombre d'élèves et de classes augmentait à Senlis et à Montataire. Nous avions une organisation boiteuse : une partie de nos classes fréquentait le chalet de SAMCENS ou la gestion est collective et participative, les autres allaient à l'hôtel où l'organisation matérielle paraissait meilleure, en tout cas plus impersonnelle.

Nécessité de trouver un organisme

Il nous fallait donc trouver un organisme accueillant toutes nos classes dans des conditions matérielles valables et surtout dans des structures pédagogiques améliorées. Nous pensons l'avoir trouvé en Vacances Voyages Loisirs, association loi de 1901 qui travaille déjà depuis plusieurs années avec les villes de Vitry, Amiens, Calais, etc...

Cinq classes partiront cette année : 2 classes (Jean Jaurès et Danièle Casanova) résideront du 6 janvier au 28 janvier à Saint-Laurent du Cros (Hautes-Alpes) ; 2 classes (Jacques Decour) transporteront leurs pénates du 31 janvier au 22 février à Saint-Sorlin-d'Arves (Savoie) ; 1 classe (Paul Langevin) leur succédera du 25 février au 28 mars 1976.

Les chalets d'accueil sont des centres permanents (classes de neige - classes vertes - colonies de vacances). Le personnel de service et d'encadrement y est donc implanté. Les conditions matérielles d'hébergement sont celles de l'hôtel. Les conditions pédagogiques sont les meilleures que nous ayons trouvées : 2 moniteurs C.E.M.E.A. par classe, dont un chargé de l'enseignement du ski - matériel pédagogique sur place (projecteur, électrophone, magnétophone, etc...). Nos élèves trouveront également au

Chalet les chaussures de skis et les skis, ce qui facilitera le déplacement.

Nous pensons avoir de bonnes conditions de voyage par car, ce qui évite les transbordements. Après la consultation de parents de quelques écoles, nous construirons par le train, afin d'éviter toutes les inévitables.

Nous prélevons, comme les années précédentes, un anorak, un fusain, un bonnet de laine. Nous pourrions louer (15 F par séjour) une paire d'après-ski ou de bottes.

Prix de revient d'un séjour

Le prix de revient d'un séjour par enfant se situera aux alentours de 1.400 F. Le Bureau Municipal a décidé d'échelonner la participation des familles suivant le revenu :

400 F quand le quotient familial mensuel est inférieur à 500 F.

500 F pour un quotient de 501 à 650 F.

700 F pour un quotient supérieur à 650 F.

A l'heure où ces lignes sont écrites, un problème n'est pas résolu : il apparaît que les familles de travailleurs immigrés répugnent à envoyer leurs enfants en classe de neige. Quand on sait que près de 20 % de la population locale sont constitués par ces personnes, on peut concevoir notre préoccupation.

Par ailleurs, dans la population française, les catégories les moins fortunées habitent également. Nous répétons notre volonté et notre désir d'intervenir pour que tous les enfants concernés puissent partir.

Que tous ceux qui se trouvent pouvoir nous aider en nous signalant les cas difficiles le fassent, et nos classes de neige devraient, cette année encore, montrer notre désir d'améliorer les conditions de vie de la population laborieuse de notre cité.

Félix GAMBIER.

**AU MUGUET
FLEURS**

Fiançailles - Mariages - Baptêmes - Deuils
Articles funéraires - Gravure - Livraisons à domicile
61, Place de l'Hôtel de Ville
MONTATAIRE

**René STRUBBE
"CHEZ GINETTE"**

Tél. 455.07.54

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT - GENIE CIVIL

ENTREPRISE

Jacques GUYOT

8, rue Victor Hugo - 60104 CREIL - Tél. 455.00.23



- Offrir des prêts immobiliers, c'est facile
- Etre informé et assisté dans l'étude d'un projet par spécialiste,
C'EST AUTRE CHOSE !
- Bénéficier des conditions des prêts « ecureuil »
C'EST ENCORE MIEUX

Nous vous offrons le service d'assistance et les meilleures conditions.
ALORS VENEZ NOUS VOIR

Là où est l'ECUREUIL : 22, rue du Chatel à SENLIS - Tél. 453.03.32

Échos de la vie quotidienne

Inscriptions sur les listes électorales

Une loi, particulièrement restrictive, fait que l'on ne peut pas s'inscrire toute l'année sur les listes électorales. Les inscriptions nouvelles sont fixées, que du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Pour tous les nouveaux habitants et ceux qui avaient réglé de la faire, il restait encore temps. Cela s'applique également aux jeunes de plus de 18 ans qui, avec la nouvelle loi, sur la majorité, peuvent user du droit de vote (il leur faut, avec 18 ans, avant le 23 février 1978).

Les inscriptions ont lieu à la Mairie de Montataire, Bureau de l'État Civil, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Décoration du Groupe Scolaire Jacques Decour

Depuis toutes constructions de groupes scolaires, 1 % de la dépense subventionnée (base sur laquelle l'État détermine la valeur de la subvention) est réservée théoriquement à la décoration.

C'est donc un plaisir que s'offre la décoration du groupe scolaire Jacques Decour : celle-ci sera constituée de deux bass-reliefs en aluminium représentant pour l'un une scène d'opéra et son poète, symbole de la sagesse, et pour l'autre un jeu de saupinte dans l'eau, symbole de l'intelligence.

Ces éléments seront disposés de chaque côté de la porte, sur la grille façade rue.

Madame SALLON, sculpteur, est responsable de cette décoration qui coûtera à 23.000 francs.

Renseignements pratiques

Prochainement, toutes les anciennes plaques des rues de Montataire vont être changées dans un but d'uniformité et afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle utilitaire.

Nous vous signalons que deux nouveaux abris de car ont été installés dans la ville, l'un face au Centre Commercial des Mairistes, l'autre Résidence Hélène.

De nombreuses années au service des Montatairiens



M. Robert Triv
honora par
M. Marcel Coeur
Président de la
Mairie

M. Robert Triv
reçoit la médaille
de M. Marcel Coeur



Au cours de la réception qui eut lieu la commémoration du 25^e anniversaire de la Libération de Montataire et l'inauguration de la rue du Général de Gaulle, le dimanche 7 septembre dernier, Messieurs Robert TRIV, Maire et Marcel COEUR, Conseiller Municipal, se virent remettre la médaille d'argent pour plus de 25 années passées au service de la population de MONTATAIRE.

Une stèle élevée à la mémoire de Marcel Coeur

Le 4 juin dernier, un hommage était rendu à Marcel COEUR, un militant dévoué à la cause des travailleurs, cet ancien Résistant, cet homme intègre qui fut Maire de notre cité de 1945 à 1965.

Ce jour, le anniversaire de la mort de Marcel COEUR, avait été choisi pour inaugurer la stèle élevée à sa mémoire dans le stade qui porte son nom.



Après avoir
dévoilé la stèle,
M. Robert TRIV
dépose une gerbe
pour retracer la
vie exemplaire
de Marcel COEUR.
A ses côtés,
les conseillers
des personnalités
de la région,
la population
nombreuse,
étaient présents.

S.A.R.L. QUENON - RIDOUX

Service
après-vente

RADIO
TELEVISION
ELECTRO-MENAGER

TOUTES LES GRANDES MARQUES

7540, rue Jean Jaurès

MONTATAIRE

Tel. 455.13.39

la lyonnaise des eaux

une société de services et de
des solutions innovantes

LA LYONNAISE DES EAUX
dans votre Région

REGION PARISIENNE NORD
Rue Buhl - B.P. n° 11
93012 CREIL - Tel. 425.25.22

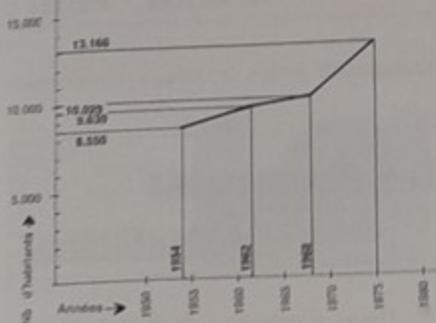
production
distribution
assainissement
gestion
des Services Municipaux

Combien sommes-nous à Montataire ?

La Municipalité tient à remercier les Montatairiens et les Montatairiennes qui ont permis aux recenseurs d'établir un état assez exact de la population de notre ville, de son nombre, de sa structure sociale par sexe et catégorie socio-professionnelle.

A la date de cette étude, il ressort que la population était de 13.166 habitants avec une structure par sexe assez équilibrée. (Dans le prochain bulletin municipal nous serons en mesure de vous fournir davantage de renseignements).

COURSE D'EVOLUTION DE LA POPULATION DE MONTATAIRE DEPUIS 1954



REMARQUE :

La population de Montataire croît à un rythme régulier. Jusqu'en 1968 l'accroissement était dû à la dynamique naturelle de la population (excédent des naissances sur les morts) caractérisée par une forte natalité.

Après 1968 l'accroissement devient supérieur ; il est dû à l'augmentation du patrimoine immobilier qui entraîne un apport migratoire.

Attention aux impôtés

Nous vous rappelons que toute personne qui se présente dans les familles au nom de la Mairie doit présenter la carte du personnel communal, comportant une photographie et le timbre de l'année en cours.

Les pollueurs seront les payeurs

C'est en tout cas ce que nous avait dit M. POUJADE lorsqu'il fut nommé ministre de l'environnement, à la création de ce ministère.

Depuis, la preuve du contraire a été maintes fois démontrée en de nombreux endroits, mais nous pouvons le vérifier à nouveau, et cette fois dans notre région.

Le CERCHAR, au titre d'études avait mis en place en 1972, un réseau de mesures de la pollution atmosphérique dans notre région, à l'aide d'appareils disposés en divers endroits (il y en a sur le toit de la Mairie).

Voici ce que nous écrit à ce sujet M. le Préfet dans une lettre datée du 15 octobre 1975 :

« Pour les années 1974 et 1975, M. le Ministre chargé de la Protection de la nature et de l'environnement, le CERCHAR, ainsi que les Industriels de la région ont participé au financement de l'opération, tant en ce qui concerne les dépenses d'achat de matériel que les dépenses de fonctionnement.

Echos de la vie quotidienne

M. Wicart, responsable du service municipal des sports nouvellement créé



Ancien joueur professionnel de football (au F.C. Rouen de 1945 à 1952 - à Saint-Etienne de 1952 à 1963 et à Cluses de 1963 à 1965), M. WICART, titulaire des diplômes Moniteur 1^{er} année - Moniteur 2^{ème} année - entraîneur national, entre dans la fonction municipale en occupant le poste d'aide-moniteur d'éducation physique à Ablieville puis à Douliens.

Depuis le 15 juillet dernier, date de son entrée en fonction, il est moniteur chef à Montataire.

M. WICART, responsable des sports, en relation avec l'O.M.S., est chargé du bon déroulement des écoles de sports, de l'éducation physique dans les écoles, de populariser (en particulier en direction de tous les jeunes) les activités sportives et en créer des nouvelles, du fonctionnement, du planning des stades Kléber Sellier et Marcel Coene, de la salle Marcel Coene.

Outre ses fonctions d'éducateur, il devient l'entraîneur du Standard de Montataire.

Nous lui souhaitons donc la bienvenue à Montataire et pleine réussite dans ses fonctions.

« Au titre de l'année 1976, les charges financières d'exploitation seront de 100.000 F pour le réseau de CREIL. Un nouvel appel a été lancé auprès des Industriels en vue de leur participation à ces frais. **MALHEUREUSEMENT CELLE-CI NE SERA PAS SUFFISANTE.**

« Aussi m'apparaît-il souhaitable que les collectivités locales de la région de CREIL, conscientes du danger présenté par les problèmes de pollution, **PARTICIPENT AUX CHARGES FINANCIERES**

C'est à ce titre que je vous demande de prendre part à cet effort financier destiné à la sauvegarde de la qualité de la vie dans l'Oise. »

Inutile de préciser que nous ne sommes pas d'accord avec cette forme de raisonnement. Nous refusons de verser, en quelque sorte, une « prime d'encouragement à polluer », aux grosses entreprises de la région.

TOUS LES PRODUITS **SHELL**
CARBURANTS - LUBRIFIANTS - FUELS

COPITHERM

THERMO-SHELL CHAUFFAGE SERVICE

finance, entretien, ravitaille votre installation de chauffage
10, Rue Jessé, 60100 **CREIL**

Tél. 455.22.06 - 455.29.93

Lercy Essef Grantil - Gruin

Ma Maison Mon Jardin

G. NOYELLE

37, Rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.21.07

Inaltera

Nancy

Venilla

Folloc

Dumas

Lutetia

Papirev

Les plus grandes marques
de papiers peints
et papiers Vinyl
aux meilleurs prix

Décofrance Racorama Rasch

Les Pharmaciens

de Montataire

- Heures d'ouverture : de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 19 h.
- Fermeture hebdomadaire : du samedi 12 h.
au lundi 14 h.

Une Officine assure alors la garde et est ouverte le samedi de 14 h. à 19 h., le dimanche de 9 h. à 12 h., et le lundi de 9 h. à 12 h. En dehors de ces heures, elle exécute les ordonnances urgentes.

- M. DANGLETERRE
62, rue de la République Tél. 455.08.68
- M. LAFONT
162, rue Jean Jaurès Tél. 455.07.75
- M. SAVY
96, rue Jean Jaurès Tél. 455.07.31
- Mme SEIGLE-MURANDI
Centre Commercial des Martinets Tél. 455.58.66

s.a. ZUCCATO

BATIMENT

TRAVAUX PUBLICS

GENIE CIVIL



S.P. N° 3 - 92104 CREIL - Tél. 425.29.73

Garage G. BLOT

60 - SAINT-MAXIMIN - Tél. 455.96.50



AGENCE RENAULT

Vente - Reprise - Crédit

MECANIQUE AUTOMOBILE

TOLERIE - PEINTURE

STATION DIAGNOSTIC

walden

Le Conseil Municipal en a délibéré...

Transport scolaire dans Montataire

Après le repas
pris à la cantine
Edmond Leveillé
sout le monde
dans le car pour
le retour à l'école



UNE NOUVELLE DEROGADE DE L'ETAT

Une convention signée avec les sociétés ARO et EVRARD assure selon 5 circuits différents le transport des enfants de Montataire, en âge scolaire, du primaire et des C.E.S. (Montataire et Nogent-sur-Oise).

Chaque jour, la commune paie 615 F T.T.C. à ces entreprises qui assurent le service.

Mais par contre l'Etat n'apporte aucune subvention et fait preuve, une nouvelle fois, de son indifférence à l'égard des charges qui incombent aux collectivités locales.

A propos des relations avec la République Démocratique Allemande

Dans le cadre d'une amélioration des relations avec la R.D.A. dont une ville, FINSTERWALDE, est jumelée à Montataire, le Conseil Municipal a émis le vœu suivant :

« Le Conseil Municipal de Montataire, réuni le 14 octobre 1975,

Souhaite que les principes énoncés dans le document final de la Conférence d'Helainki entrent rapidement en application, notamment par l'amélioration immédiate des relations politiques, économiques et culturelles entre la France et la République Démocratique Allemande.

Un pas important dans cette voie est la signature, dans les plus brefs délais, d'accords consulaires. Ces accords faciliteraient la circulation des personnes en permettant aux citoyens de la R.D.A. de bénéficier de la protection juridique de leur gouvernement rejetant la prétention de BONN à la représentation de ceux-ci.

Il demande à Monsieur le Président de la République, de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à ces accords consulaires ».

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945

Lors de sa réunion extraordinaire du 31 mai dernier, le Conseil Municipal s'est élevé contre l'annulation de la commémoration du 8 mai 1945 qui constitue une injure à la mémoire de tous les patriotes, et de toutes les victimes de guerre, sacrifiés pour la Libération et l'indépendance du pays.

En adoptant à l'unanimité une motion, les élus demandent l'annulation de la décision arbitraire du Président de la République, réclament le rétablissement du 8 mai férié et chômé à l'égal du 11 novembre, et appellent au rapprochement entre tous les peuples, y compris le peuple allemand.

Remise en état des sous-sols de la Mairie

Le mauvais état de certaines parties du bâtiment, l'insuffisance de salles de réunion dans la commune, avaient motivé la décision du Conseil Municipal de procéder à des travaux de rénovation de cet édifice public.

Les travaux achevés, dès lors des conditions meilleures d'accueil, de travail, sont offertes aux employés municipaux et à la population.

A noter que pour ces travaux l'Etat n'accorde aucune subvention !

Acquisition de matériel nouveau à la voirie

Rendus nécessaires par la vétusté du matériel actuel (la balayeuse était vieille de 10 ans) et par l'augmentation des travaux à assumer (accroissement de la ville, prise en charge des quartiers H.L.M.), de nouveaux véhicules ont été achetés.

Il s'agit d'une balayeuse et d'un camion benne pour le ramassage des ordures ménagères.

Pour ces acquisitions qui s'élèvent à :

- 230.000 francs pour la balayeuse,
- 280.000 francs pour la benne,

LA COMMUNE NE RECEVRA AUCUNE SUBVENTION DE L'ETAT.

TOUTEFOIS, L'ETAT SE CHARGE D'EMPOCHER 90.000 FRANCS EN T.V.A., CE A LA SOLDE DE LA COLLECTIVITE LOCALE !



crédit mutuel

33, rue gambetta - creil
tél. : 455.45.79

sûr
efficace
pratique
simple

quel que soit votre problème

Le Compte-Chèques

LE CRÉDIT MUTUEL **PRÊTE**

**Prêt immobilier, professionnel,
familial ou personnel**

crédit mutuel la banque qui prend vos problèmes à cœur

Entreprise **CAMUS & Cie**

TRAVAUX PUBLICS

BATIMENT - GENIE CIVIL

60100 CREIL

CAFÉ DES SPORTIFS

chez Serge

8, P. Augusto-Génie - MONTATAIRE

Tél. 455.14.88

Tous les Résultats Sportifs

MENUISERIE * AGENCEMENT

Daniel PENNETIER

CUISINES SUR MESURES

INSTALLATION DE MAGASINS

VITRIFICATION DE PARQUETS

135, rue Louis Blanc

MONTATAIRE

Tél. 455.13.34

RAPID' PLAN S.A.

TOUT POUR LE DESSIN INDUSTRIEL

TIRAGES DE PLAN

PHOTOCOPIES

OFFSET

8 et 10, rue de Condé

60160 MONTATAIRE

Tél. 455.23.68

PÂTISSERIE * CONFISERIE

Jacobée

Rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.21.24

COMPIÈGNE AUTO INDUSTRIE

Ets F. GRUBIS

FOURNITURES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES

COMPIEGNE 18, rue des Lombards Tél. 440.19.46

AVIS A LA POPULATION

PERMANENCES DE VOS ÉLUS

Monsieur Robert TRIN, Maire, tous les jours de 11 à 12 heures et sur rendez-vous.
Messieurs les Adjointes et les Conseillers : sur rendez-vous.

HORAIRES DES PRINCIPAUX SERVICES MUNICIPAUX

MOTEL DE VILLE - Tél. 455.07.07 ou 455.00.00

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 45.
Samedi, de 8 h. 30 à 12 h.

CENTRE MARCEL CACHIN - 21, rue de la République.
Mêmes jours et mêmes horaires que l'Hôtel de Ville.
Tél. 455.05.21.

Il comprend : Centre Protection Maternelle et Infantile, Soins, Bureau d'Aide Sociale.

ORCHEstre MUNICIPAL LOUISE MICHEL - 2, Avenue Paul Vaillant Cottinet - Tél. 455.41.15.
Renseignements auprès de Madame la Directrice.

CANTINE SCOLAIRE -

Se renseigner auprès des Maitresses les Directrices et Messieurs les Directeurs des Établissements scolaires.

SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE ET CULTURE

94, rue Jean Jaurès, Le Palais, Tél. 455.08.34.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Samedi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Ce service comprend :

BIBLIOTHÈQUE Elsa TRIQUET (Marenses)

Mardi, de 14 h. à 18 h.
Mercredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30.
Jeudi, de 14 h. à 18 h.
Vendredi, de 14 h. à 18 h.
Samedi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

BIBLIOTHÈQUE PAUL ELUARD (Rue des Déportés)

Mardi, de 14 h. à 18 h. 30.
Mercredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Jeudi, de 14 h. à 18 h.
Vendredi, de 14 h. à 18 h.
Samedi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

ATELIER DE DESSIN - Ecole Jean Jaurès

Mercredi, de 14 à 17 h.
Samedi, de 14 à 17 h.

ATELIER MUSIQUE - Ecole Jean Jaurès

Mercredi, de 14 h. à 17 h. : piano.
Samedi, de 14 h. à 18 h. : piano débutants ; de 18 h. à 19 h. : solfège ; de 19 h. à 17 h. : piano débutants.

Cantine Edmond Lavoillé

Mercredi : fête de 14 h. à 15 h. ; violon de 15 h. à 16 h. ; orchestre de 16 h. à 17 h.

ATELIER DE DANSE - Ecole Jean Jaurès

Mercredi, de 14 h. à 17 h.
Samedi, de 14 h. à 17 h.

HARMONIE MUNICIPALE - Cour de la salle de la Libération

Lundi et jeudi, de 17 h. 30 à 19 h. 30.

CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS POUR L'ENFANCE

— Petit Château : mercredi de 15 h. 45 à 18 h. et aux vacances de Pâques.
— Dans les écoles en juillet et août de 15 h. 45 à 18 h.

CENTRE AËRE - Petit Château

En juillet et août de 8 h. à 17 h. 30. Les enfants prennent leur repas à la cantine.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - Casée d'Angé
Tél. 455.26.94.

Ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 14 h. à 18 h. et de 20 h. 30 à 22 h.

Activités : Équitation, Voile, Canoë, Archéologie, Ciné-Club, Photo, Théâtre, Mimoses, Audio-visuel, Émaux, Modélisme, Sorties, Expositions.



83 à 91, rue Gambetta à **CREIL** - Tél. 455.06.63
 Pour vos cadeaux de fin d'année le "Comptoir Cotonnier" vous propose :

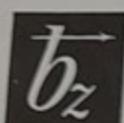
- **PARURES DE LIT**
 Tobra, Anne de Soleno,
 Les 3 Jonquilles, Black lady
 Les 3 Sapins, Gérardmer, etc...
- **TAPIS** Feltes, Kadours
- **CHEMISERIE ET TRICOTS**
- **VÊTEMENTS PROFESSIONNELS**

- **SERVICES DE TABLES**
 Clair Décor, Nydal, Basques
 Dewitts, Florpal, Dentelle, etc...
- **TISSUS D'AMEUBLEMENT**
- **LITERIE "TRECA"**

• **GRAND CHOIX de ROUEUX**
 Spécialiste



Vente et pose de tringles
 Devis gratuits



SOCIÉTÉ DES ENTREPRISES
 A et M.

brézillon

S.A. au Capital de 5.800.000 F

8, rue des Déportés 60400 NOYON
 Tél. 444.07.26 - Télex 14804

BATIMENT GENIE CIVIL
 TRAVAUX PUBLICS

Robert HENON

FER - METAUX - PAPIERS

Chantier : Rue Ginoc

Siege : 18, rue Voltaire

MONTATAIRE Tél. 455.48.33

CADEAUX JOUETS

"AU CAPRICE"

Maison BONNET

44, rue de la République MONTATAIRE

AU LION D'OR

BAR - HOTEL

12, rue de la République - 2, Place Auguste Génie

MONTATAIRE

INTERFLORA FLEURISTE

LUCETTE

24, Rue de la République - 60160 MONTATAIRE
 Livraison - Tél. 455.24.61

GODART Père et Fils

Sté N.C. TRANSPORT

87, rue Jean Jaures - MONTATAIRE - Tél. 455.10.71

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

De nombreux clubs peuvent vous accueillir : football, volley-ball, hand-ball, basket-ball, tennis, ping-pong, judo, gymnastique, tir à l'arc, pétanque, billard, athlétisme, gymnastique volontaire féminine.

Pour tous renseignements en matière sportive, s'adresser à la Salle des Sports Marcel Coene, Avenue Guy Moquet, tél. 455.19.71, ou auprès des clubs.

HORAIRE DES ACTIVITES SPORTIVES

SALLE MARCEL COENE :

Lundi : 11 h. 30 à 13 h. 30 : tennis ; 16 h. 30 à 22 h. : tennis.

Mardi : 11 h. 30 à 13 h. 30 : tennis ; 16 h. 30 à 18 h. : tennis ; 18 h. à 22 h. : gymnastique.

Mercredi : Ecole de hand-ball de 8 h à 10 h 30 ; 10 h. 30 à 13 h. 30 : tennis ; 14 h. à 18 h. : Ecole municipale de basket ; 18 h. à 20 h. : gymnastique ; 20 h. à 22 h. : Seniors basket.

Jeu. : 11 h. 30 à 13 h. 30 : tennis ; 16 h. 30 à 20 h. 30 : gymnastique ; 20 h. 30 à 22 h. : basket.

Vendredi : 11 h. 30 à 13 h. 30 : tennis ; 16 h. 30 à 18 h. : tennis ; 18 h. à 20 h. : gymnastique ; 20 h. à 22 h. : basket.

Samedi : 8 h. à 13 h. 30 : tennis ; après-midi compétition (hand-ball, basket-ball, volley-ball) ou entraînement tennis si aucune compétition n'a lieu.

Dimanche : idem.

SALLE DU C.E.S. ANATOLE FRANCE :

Lundi : 18 h. à 22 h. : Archers.

Mardi : 18 h. à 22 h. : Hand-ball.

Mercredi : 18 h. à 20 h. : Hand-ball ; 20 h. à 22 h. : Volley-ball.

Jeu. : 18 h. à 20 h. : Football ; 20 h. à 22 h. : Archers.

Vendredi : 18 h. à 20 h. : Hand-ball ; 20 h. à 22 h. : Volley-ball.

Samedi soir et dimanche : Compétition de hand-ball et de volley-ball.

SALLE DE L'ECOLE PAUL LANGEVIN :

Tous les soirs à partir de 18 h. : Judo.

STADE MARCEL COENE :

Mardi : de 17 h. à 19 h. : athlétisme ; de 18 h. à 20 h. : football.

Mercredi : de 14 h. à 17 h. : Ecole municipale d'athlétisme ; de 14 h. à 17 h. 30 : Ecole municipale de football.

Jeu. : de 16 h. à 20 h. : football (cadets/juniors) ; de 17 h. à 19 h. : athlétisme (seniors).

Vendredi : de 18 h. à 20 h. : football (cadets/juniors).

Samedi (après-midi) : compétition Poussins, Pupilles.

SALLE DE L'ECOLE JEAN JAURÈS :

Gymnastique volontaire femmes.

Lundi de 18 h. à 19 h.

Mercredi de 9 h. à 10 h.

Jeu. de 9 h. à 10 h.

(Une garderie d'enfants permet aux femmes de pratiquer plus facilement ce sport).

TOUS PRODUITS MÉTALLURGIQUES

DEMOLITION D'USINES

MATERIEL ET FERS DE REEMPLOI

Ferrailles - Vieux métaux

spécialité d'essuyage pour l'industrie

La Récupération de l'Oise

9, Place Auguste Génie

MONTAIRE

Tél. : Creil N 10.86

MECANIQUE

TOLERIE

CABINE PEINTURE

Vente Voitures

Neuves et Occasions

Patrick

FOSSARD

Mise au point sur banc électronique.

Rue André Gourdin

60670 LAIGNEVILLE

Tél. 455.43.26

CALCUL - ÉCRITURE - REPROGRAPHIE - MBUBLES

SYSTEMES ÉLECTRONIQUES DE GESTION

La Spécialiste **OLIVETTI** de votre région. Concessionnaire exclusif à votre disposition.

Ets Gérard HENN

Tél. 455.03.87

40, Rue Jean Jaurès

60100 CREIL

En cas d'urgence...

SERVICE D'INGENDIE ET SECOURS

Pompier de Montataire 455.33.37
Pompier de Creil 18

DOCTEURS

HANNOUN, 30, rue Roger Salengro 455.10.46
KESSLER, 4, rue de Corbeil 455.14.36
LENY, 86 bis, rue Jean Jaures, 455.37.91
COHEN, 86 bis, rue Jean Jaures, 455.37.91
BENEDACS, 86 bis, rue Jean Jaures, 455.37.91
SALMONA, 86 bis, rue Jean Jaures, 455.37.91
AZOLLEY et CHATTIN, Radiologues, 86 bis, rue Jean Jaures, 455.15.35

PHARMACIENS

SAIN-BARTHELEMY, 86, rue Jean Jaures, 455.37.71
DANQUETTERE, 62, rue de la Republique, 455.38.69
LAFONT, 160, rue Jean Jaures, 455.37.75
Mme SEIGLE, Centre Commercial des Martrets, 455.58.69

DENTISTES

LANGLOIS, 82, rue Victor Hugo, 455.42.75
DHALLINDEFROY, 55, rue de la Republique, 455.37.50
POLYCLINIQUE, rue Armand Desnoise, 455.21.58

AMBULANCE

AMBULANCES DE MONTATAIRE

DAISS

CAZET 455.38.10
LEGRAS 455.37.45
POUET 455.37.88
WAVINBAT 455.37.38

MATERNITES

CREIL, Parc Rouler 455.37.97
SENLIS 455.37.71

HOSPITAUX

CREIL 455.38.07
SENLIS 455.37.71
BEAUVRAS 455.38.04
CLERMONT (Hopital General) 455.38.03
CLERMONT (Hopital Psychiatrique) 455.38.03
COMPIEGNE 44.17.73

POLICE

Commissariat de Montataire 455.37.67
Commissariat de Creil 455.37.86
Gendarmerie de Montataire 455.37.74
Police Secours 12



Un accident, une maternité, une consultation,
une hospitalisation, un transfert, un rayon

455 - 98 - 64

Les Ambulances de Montataire

A votre service 24 heures sur 24 heures
Pour votre sécurité et votre confort. Pour tous vos
déplacements, faites confiance à des professionnels.

Mettent à votre disposition leur « 25 25 », véhicule
de réanimation, leurs matériels complète et leurs matériels
de première urgence.

Imprimerie NATUREL

TOUS TRAVAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Naissance - Mariage - Visite et Deuil
60160 MONTATAIRE Tél. 455.37.40

Pour vos CHAUSSURES, une bonne adresse :

B. BOUTHEMY

125, r. Jean-Jaures - 60160 MONTATAIRE
Tél. 455-98-95 et sur votre machine

CAFÉ - ÉPICERIE

Chez Michel BIONNE

75, rue Victor Hugo 60 - MONTATAIRE
Tél. 455.37.40

TOUS LES RESULTATS SPORTIFS DU DIMANCHE

MAZOUT - CHARBONS

en tous genres
CLIMES avec robinet ou pompe

D. LEMAIRE

52, rue des Ecoles MONTATAIRE Tél. 455.37.32



Chauffage
Ventilation
Plomberie
Sanitaire

chauffage électrique intégré

S. A. DESSAINT

110, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

Tél. 455.07.99



DARBIER-REVAUX

HORLOGER - BIJOUTIER - JOAILLIER

ORFÈVRE DEPUIS 1877

LISTE DE MARIAGE

455.40.30

14, Place Carnot B. P. 320-60311 CREIL

Guide des Créteil

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

Henri HAINAULT

594, Rue du 8 Mai 1945 - LAIGNEVILLE - Tél. 455.13.27

Travaux réalisés :

- Hôtel de Ville de Creil
- Hôtel des Postes de Creil
- Sté Lyonnaise des Eaux - Creil
- CERCHAR
- A.F.T. à Monchy-Saint-Eloi
- Central Téléphonique de Creil
- Centre Leclerc - Montataire
- Centre de Secours - Creil

TERRASSEMENTS

BÉTON ARMÉ

TRAVAUX ADMINISTRATIFS
ET PRIVÉS

Qualification Professionnelle : 110-133

Histoire Littéraire de la France

« L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE est actuellement en souscription auprès de Culture Arts et Lettres.

Aux Editions Sociales revient le grand mérite d'avoir réuni plus de 200 universitaires, historiens, sociologues, linguistes, tous spécialistes des périodes et des auteurs traités. Elles ont réalisé là une œuvre vraiment sans égale comme sans précédent.

L'approche originale des écrivains et de leurs œuvres connues ou non, replacées dans leur époque est certainement plus attrayante et plus intelligible que les manuels scolaires traditionnels ne présentant généralement que des textes morcelés.

Chacun peut y trouver un intérêt. Tous les genres littéraires : du roman classique au roman policier, de Jules Verne à la bande dessinée, sont étudiés, de même que les sciences, les arts, la vie politique, sociale et économique.

« De trop nombreux travailleurs n'ont encore ni le temps, ni l'habitude, ni même le goût de lire.

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE peut les aider à acquérir ce goût.

Je ne saurais trop par conséquent leur en conseiller la lecture ».

Robert TRIN,
Maire de Montataire

Cet ensemble riche constitue une excellente base pour une bibliothèque.

L'étudiant ou le professeur peuvent faire des recherches facilement puisque chaque volume comporte un index des ouvrages et des auteurs cités, ainsi que des tableaux chronologiques et synoptiques, et une table des matières.

Les autres lecteurs au gré de leur fantaisie et de leur goût pourront découvrir notre passé.

Les uns et les autres seront séduits par la beauté des illustrations qui figurent en très grand nombre.

La Bibliothèque de Montataire qui a souscrit à cette édition a déjà reçu les 3 premiers volumes, parus qui sont un véritable enchantement tant par la clarté et l'intérêt des textes que par la riche et merveilleuse iconographie qui les accompagne.

Je me permets, en conclusion, de conseiller aux lecteurs du Bulletin Municipal, de remplir et de renvoyer la demande de documentation ci-dessous. Culture Arts et Lettres se fera un plaisir de les renseigner.

Madame CAPET
Bibliothécaire de Montataire

DEMANDE DE DOCUMENTATION gratuite

à retourner à : Culture Arts et Lettres, 148, rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS

Intéressé par l'Histoire Littéraire de la France (Editions Sociales), je désire être documenté sur cette collection. Si je décide de souscrire, je bénéficierai des conditions exceptionnelles de lancement.

Nom et Prénom : _____

Adresse complète : _____

Profession : _____

Téléphone : _____ Signature : _____